

AVIS AUX ÉTUDIANTS – DOSSIER DE BOURSE D'EXTERNAT

📌 **Années universitaires concernées** : 2023-2024 et 2024-2025

📌 **Étudiants concernés** : Étudiants en 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années de Médecine

♦ **Objet** : Régularisation de l'inscription pour la bourse d'externat
— *uniquement pour les étudiants n'ayant pas encore perçu leur bourse.*

📝 **Action requise** :

Les étudiants concernés doivent renseigner correctement les informations suivantes :

- ✓ Nom et prénom
- ✓ Numéro de la Carte d'Identité Nationale (CIN)
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- ✓ Année d'étude actuelle
- ✓ Année universitaire pour laquelle la bourse n'a pas été perçue (2023-2024 ou 2024-2025)

📅 **Date limite de régularisation** : *Jeudi 17 avril 2025*

⚠️ **Attention** : Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée. Les étudiants concernés risquent de perdre définitivement leur droit à la bourse.

📌 Merci de régulariser votre situation dans les délais impartis.

➡️ **Pour ce faire, veuillez scanner le QR code ci-dessous :**

✉️ **Pour remplir ce formulaire, veuillez utiliser votre adresse e-mail institutionnelle.**

